# Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

# Date de convocation :

Le 6 février 2020

## **NOMBRE:**

- de conseillers : 27

- de présents : 20 - de votants : 23

# N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

 $03_{2020}$ 

#### **Secrétaire de Séance** :

M. François ERLEM

## OBJET:

 Avance sur la subvention du centre social

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LEBLOND, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

# **Etaient présents (20) :**

Didier LEBLOND (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Mathieu ARNOLD, Charles BENJABEN, François ERLEM, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Agnès COURET, Frédérique PATTOU, Simone CARLIER, Jean-Paul LANNOY, Antoine TELLE, Marie-Noëlle LALLIER, Marie-Agnès DELATTRE, Bernard BRESSY, Xavier LACAILLE, Bernard DELVA, Roger TRICOT, Simone COULON

Ont donné pouvoir (3): François LAFON donne pouvoir Jean-Paul LANNOY, Dorothée MOREAU donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE donne pouvoir à Bernard DELVA,

<u>Absents (4)</u>: Micheline GUERMANN, Michel MERY, Jérôme MAILLET, Franck SOUPEZ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance de 20 000 € sur la subvention à l'Association de gestion du Centre Socio-Culturel. Cette subvention sera proposée dans le projet de budget primitif 2020.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

Didier LEBLOND

#### Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.